



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 56

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

A la suite d'une convocation en date du 21 janvier 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 janvier 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **31**

Mesdames, Messieurs, Valentin BECK, Hubert BOURING, Hubert BUR, Claude DECKER, André DUPPRE, Cyrille FETIQUE, Alain FLAUS, Raphaël GARCIA-CANO, Jean-Charles GIOVANELLI, Éric HEMMERT, Jean-Paul HILPERT, Jean-Claude HOLTZ, Günther KAUSCHKE, Pierre LANG, Sébastien LANG, Jean-Luc LUTZ, Jean MATHIA, Victor MICHEL, Frédéric MULLER, Bernard PETRY, Véronique PREIS, Simone RAMSAIER, Roland ROTH, Gilbert SCHUH, Philippe SCHUTZ, Christian SCHWALBACH, Francis SIDOT, Jean-Victor STARCK, Danièle STAUB, Gabriel WALKOWIAK, Alain ZIMMERMANN.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **3**

Mesdames, Messieurs, Bernard CLAVE (représenté par Armand GILLET), François GATTI (représenté par Carole PIETTE), Dominique LIMBACH (représenté par Pascal TARILLON).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **9**

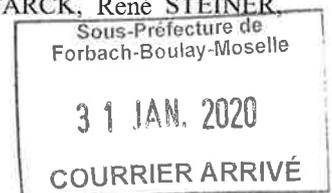
Mesdames, Messieurs, Salvatore FIORETTO (procuration à Valentin BECK), Guy JACQUES (procuration à Victor MICHEL), Jean-Luc JEHIN (procuration à Jean-Charles GIOVANELLI), Laurent KALINOWSKI (procuration à Alain FLAUS), Jean-Bernard MARTIN (procuration à Jean-Paul HILPERT), Gabriel MULLER (procuration à Frédéric MULLER), Marc SENE (procuration à Roland ROTH), François TROMBINI (procuration à Philippe SCHUTZ), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT).

✓ Absents et absents excusés : **13**

Mesdames, Messieurs, Guy BORN, Jean-Marie EYERMANN, Roland GLODEN, Gabriel KOPP, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Pascal RAPP, Claude SCHÄFER, Serge STARCK, René STEINER, Mireille STELMASZYK, Jean-Paul TINNES, Christian WEIRICH.

-----

**08. MARCHES PUBLICS**



**OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE TRAITEMENT DES SOUS-PRODUITS ORGANIQUES DE LA METHANISATION**

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que le Sydeme dispose de deux unités de méthanisation, les sites de Morsbach et de Sarreguemines.

La valorisation des déchets entrants génère une fraction solide et une fraction liquide.

Des sous-produits sont issus de la production et du stockage des digestats liquides au niveau :

- de la séparation de phase liquide/solide sur l'unité de Morsbach,
- du stockage des digestats liquides de Morsbach en citerne,
- du stockage des digestats liquides dans le post-digesteur de l'unité de Sarreguemines.

Ces sous-produits résultent du passage des digestats bruts dans les séparateurs de phases (liquide/solide), la phase liquide est orientée vers des bassins de décantation permettant la sédimentation des sables. L'extraction de ces derniers est réalisée trimestriellement. En 2018, 728 tonnes, composées de sable et matières organiques, ont été extraites de ces bassins par des cureuses. Actuellement, ils sont stockés sur le site de Morsbach en attente de traitement.

Les digestats décantés :

- de l'unité de méthanisation de Morsbach sont stockés dans les 6 citernes d'une capacité de 1 500 m<sup>3</sup> chacune, implantées par deux, sur les sites de Morsbach, Sarreguemines et Faulquemont,
- de l'unité de Sarreguemines sont stockés dans le post-digesteur d'une capacité de 5 700 m<sup>3</sup>.

Avec le retour d'expérience sur les premières citernes mises en service, à savoir celles de Sarreguemines et Morsbach, il est constaté un dépôt en mélange de sable et de matières organiques sur un tiers du volume de stockage, réduisant ainsi les capacités de stockage des digestats liquides en attente d'épandage. Ce phénomène de sédimentation est également constaté dans le post-digesteur de Sarreguemines.

Ces sous-produits de digestats liquides :

- ne sont, d'une part, pas extractibles avec les dispositifs de pompage des camions citernes utilisés actuellement,
- et ne peuvent, d'autre part, être épandus en l'état. En effet, Ils sont trop épais pour être épandus à l'aide d'une tonne à lisier équipée d'une rampe à pendillard et pas assez épais pour un épandeur à fumier.

CONSIDERANT que des analyses physico-chimiques, réalisées par un laboratoire agréé, permettraient de définir la part des matières sèche et organique afin de déterminer la filière de traitement la plus appropriée.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après avis favorable du Bureau,  
et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

43 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention,

### **Décident**

- D'autoriser la réalisation d'études physico-chimiques sur les sous-produits de décantation de la méthanisation,
- D'autoriser le lancement de consultations :
  - pour le curage des 6 citernes de stockage des digestats liquides,

- pour le curage du post-digesteur de l'unité de méthanisation de Sarreguemines,
- pour le transport des sous-produits des lieux de production vers les exutoires de traitement,
- pour le traitement de ces sous-produits.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 27 janvier 2020

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 31 JAN. 2020 .....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ... 31 JAN. 2020 .....

